Suivis des recommandations

# Enquête sur les conditions de vie des jeunes hébergés au centre de réadaptation Mont Saint-Antoine à Montréal

17 juin 2025

## Introduction

La Commission rend public ci-dessous un état de la situation en suivi de son enquête concernant la vétusté des bâtiments, ainsi que de nombreux problèmes d’infiltrations d’eau observés au centre de réadaptation Mont Saint-Antoine à Montréal.

Les interventions prises par les parties mises en causes, durant l’enquête, celles prises à la suite de notre enquête de même que les engagements consignés dans une reconnaissance d’engagement en suivi de nos recommandations sont résumés ci-dessous.

## Dates importantes

**Le 16 janvier 2024**, la Commission a transmis un avis d’enquête à la Directrice de la protection de la jeunesse - Directrice provinciale ainsi qu’au Président-directeur général du CIUSSS du Centre-Sud de-l’Île-de-Montréal, concernant la vétusté des bâtiments, ainsi que de nombreux problèmes d’infiltrations d’eau observés au centre de réadaptation Mont Saint-Antoine à Montréal.

**Le 24 octobre 2024**, la Commission a conclu qu’elle a raison de croire que les droits des enfants hébergés en unité de réadaptation au centre Mont Saint-Antoine, prévus aux articles 3 et 11.1 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, ont été lésés.

**Le 29 octobre 2024**, la Commission a transmis la décision à la Directrice de la protection de la jeunesse - Directrice provinciale et le Président-directeur général du CIUSSS du Centre-Sud-de-l ’Île-de-Montréal et rendu public le lendemain un [résumé de ses conclusions d’enquête et ses recommandations.](file:///C:\Users\bonale\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\E37XLJ8K\Résumé%20des%20conclusions%20d'enquête%20et%20recommandations%20sur%20les%20conditions%20de%20vie%20des%20jeunes%20hébergés%20au%20centre%20de%20réadaptation%20Mont%20Saint-Antoine)

**Le 13 juin**, la Commission a reçu une reconnaissance d’engagement signée par la Directrice de la protection de la jeunesse et la PDG du CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal faisant état des travaux réalisés et des engagements à venir afin de se conformer à ses recommandations.

## Recommandations de la Commission :

Dans sa décision, la Commission recommande à la DPJ et au PDG du CIUSS de :

1. Relocaliser immédiatement les enfants dans un environnement sécuritaire et adapté à leurs besoins :
2. Héberger les enfants confiés au Mont Saint-Antoine dans une unité de réadaptation appropriée à leurs besoins et au respect de leurs droits ;
3. Évaluer globalement l’état de santé physique et psychologique des enfants qui ont été hébergés au Mont Saint-Antoine ;
4. Offrir une formation au personnel dans les centres de réadaptation sur les normes de sécurité, d’hygiène et de bien-être des enfants hébergés ;
5. Informer la Commission de la mise en œuvre des recommandations, et ce, dans les trois mois de la réception des recommandations.

## Travaux d’urgence entrepris par le CIUSSS Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal à la suite du déclenchement de l’enquête de la Commission

La Directrice de la protection de la jeunesse - Directrice provinciale ainsi que le Président-directeur général du CIUSSS du Centre-Sud de-l’Île-de-Montréal ont reconnu l’existence d’une problématique quant à l’hébergement des enfants hébergés au centre de réadaptation Mont Saint-Antoine et ont pris des mesures afin d’y remédier avant la fin de l’enquête de la Commission. Parmi celles-ci :

* Rénovations et réparations urgentes pour parer aux constats effectués par la Commission des droits dans son enquête. Par exemple, réfection de 8 toitures pour mettre fin aux infiltrations d’eau, travaux dans les salles de bain, installation de grillages afin d’éviter la présence d’animaux et remplacement du mobilier vétuste ;
* Réalisation de tests de qualité de l’air dont les résultats indiquaient des conditions normales et conformes ;
* Grand nettoyage de toutes les unités et mise en place d’un service quotidien d’hygiène et salubrité
* Mandat confié à une compagnie spécialisée pour le nettoyage et assèchement lors de dégâts d’eau ;
* Mise à jour du registre de caractérisation d'amiante complétée.

## 

## Actions entreprises en suivi de nos recommandations :

Entre le début de novembre 2024 et la fin du mois de janvier 2025, divers échanges d’informations et demandes de précisions ont lieu entre la DPJ et la Commission des droits afin d’assurer le suivi de nos recommandations. Les actions et interventions suivantes ont été prises :

* Une visite des lieux est effectuée par la Directrice nationale de la protection de la jeunesse (DNPJ) en novembre 2024. Le rapport de visite que la Commission a obtenu fait notamment état de recommandations afin de se conformer à celles de la Commission des droits ;
* Les représentants du CIUSSS Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal attestent avoir fait le nécessaire pour assurer qu’un budget additionnel important soit alloué pour que des travaux significatifs soient effectués et que des processus additionnels soient mis sur pied afin d’assurer un hébergement adéquat aux enfants ;
* En mai 2025, la DNPJ a confirmé à la Commission des droits qu’un suivi des travaux de réfection des pavillons d’hébergement ayant débutés en février 2025 est effectué auprès de l’établissement afin de s’assurer de leur complétion.

## 

## Engagements pris en suivi de notre enquête et confirmés dans une reconnaissance d’engagement signée par les parties mises en causes :

Concernant les recommandations qui touchent la vétusté des lieux :

* Un projet de rénovation majeure des 8 unités du CR du Mont Saint-Antoine a débuté en février 2025 et devrait s’échelonner sur 2 ans ;
* Une unité modulaire a été construite et permet d’héberger temporairement les adolescents des unités où les travaux sont effectués ;
* Les travaux de mise à niveau des unités de vie se font en rotation, deux unités à la fois sur une période d’environ 6 mois ;
* Un processus d’évaluation régulier de l’état de l’immeuble a été mis sur pied ;
* Des tests de qualité de l’air conformes aux recommandations ministérielles sont complétés annuellement ;
* Des tournées environnementales mensuelles des unités de vie par l’équipe des installations matérielles en collaboration avec les chefs d’unité sont en place afin de veiller à la qualité du milieu de vie ;
* Une plus grande présence du gestionnaire Hygiène et Salubrité sur le site et une augmentation de la fréquence des audits internes.

Concernant les recommandations qui touchent à la santé physique et psychologique des jeunes hébergés au CR Mont Saint-Antoine :

* Les mis en cause s’engagent à poursuivre leurs actions afin que l’état de santé physique et psychologique des enfants hébergés au Mont Saint-Antoine soit régulièrement évalué, et ce conformément à leurs obligations en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, et que les services requis par leur état à la suite de cette évaluation leur sont fournis;

Concernant les recommandations qui touchent la formation du personnel :

* Les mis en cause s’engagent à poursuivre leurs actions afin que les membres du personnel dans les centres de réadaptation reçoivent les formations requises afin d’assurer que ceux-ci possèdent les connaissances nécessaires à leur travail en lien avec les normes de sécurité, d’hygiène et de bien-être des enfants hébergés.

Suite des engagements :

Une reconnaissance d’engagement ayant été signée par les parties mises en causes et la DNPJ a attesté effectuer le suivi des recommandations de la Commission.

La Commission des droits considère qu’un suivi approprié de ses recommandations émises en octobre 2024 est effectué ou en cours et, conséquemment, elle ferme le dossier d’enquête concernant la vétusté des bâtiments, ainsi que de nombreux problèmes d’infiltrations d’eau observés au centre de réadaptation Mont Saint-Antoine à Montréal.